



DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collégiens : 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}

Lycéens : seconde - première - terminale

Enseignement technique : CAP - BEP - BAC technique

ANNEE 2024/2025

Reçu en mairie le :

MONTANT DE LA BOURSE : 75 €

A compléter et à remettre au secrétariat de la mairie de Conflans ou par mail à l'adresse suivante : commune.de.conflans@wanadoo.fr avec l'ensemble des pièces demandées

DATE LIMITE IMPERATIVE DE DEPOT DES DEMANDES DE BOURSES :

MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

(Tout dossier reçu après cette date sera refusé)

NOM ET PRENOM DU CHEF DE FAMILLE :

.....

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

.....

ADRESSE MAIL :

.....

NOM ET PRENOM DES ENFANTS <i>(uniquement ceux pour lesquels la demande de bourse est faite)</i>	CLASSE FREQUENTEE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE (indiquer l'établissement et la ville)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

(même si vous les avez déjà fournies l'an passé)

- un certificat de scolarité
- un relevé d'identité bancaire ou postal
- dans le cas où le nom de l'enfant est différent de celui du responsable légal, une photocopie du livret de famille.

*Les bourses seront versées directement sur le compte bancaire ou postal désigné
pour la fin du mois de novembre*